



CC de Bièvre Est (Siren : 243801073)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Colombe
Arrondissement	Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Roger VALTAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZA Bièvre Dauphine
Numéro et libellé dans la voie	BP 592
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38690 Colombe
Téléphone	04 76 06 10 94
Fax	04 76 06 40 98
Courriel	
Site internet	www.cc-bievre-est.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 594
-----------------------------	--------

Densité moyenne 145,46

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Apprieu (213800139)	3 401
38	Beaucroissant (213800303)	1 712
38	Bévenais (213800428)	1 028
38	Bizonnes (213800469)	971
38	Burcin (213800634)	437
38	Châbons (213800659)	2 128
38	Colombe (213801186)	1 617
38	Eydoche (213801590)	546
38	Flachères (213801673)	529
38	Izeaux (213801947)	2 181
38	Le Grand-Lemps (213801822)	3 152
38	Oyeu (213802879)	1 025
38	Renage (213803323)	3 561
38	Saint-Didier-de-Bizonnes (213803802)	306

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>prise de compétence au 1er janvier 2018</i>
- Assainissement collectif <i>prise de compétence au 1er janvier 2018</i>
- Assainissement non collectif <i>contrôle de conception et de bonne exécution des ouvrages neufs et contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement sur les ouvrages existants - entretien et réhabilitation des installations</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Les compétences listées aux 4, 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement sont transférées à la communauté de communes Bièvre Est : 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; 6° La lutte contre la pollution ; 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une</i>

unité hydrographique. Cet item comprend l'animation au titre du SAGE et le portage de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que l'animation des contrats de rivières.

Sanitaires et social

- Action sociale

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou équestre dans une zone politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales communautaire - sont d'intérêt communautaire : COMMUNE DE : - APPRIEU : PA Bièvre Dauphine 2 et 3 - ZA du Grand Champ - ZA de Bonpertuis - BIZONNES : ZA la Planta - BEAUCROISSANT : ZA de Meaubeac - CHABONS : ZA Actival - SA de Rossatière - COLOMBE : PA Bièvre Dauphine I - ZA la Bertine - EYDOCHE : ZA la Rivoire - IZEAUX : ZA le Grand Champ - LE GRAND LEMPS : Za des Chaumes - ZA du Violet - RENAGE : ZA les Papeteries - ZA les Forges - ZA Allivet - ZA le Gua - ZA du Plan - FLACHERES : ZA de Flachères

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- SCOT et schéma de secteur - zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire : les zones d'aménagement concertées consacrées à l'exercice d'une compétence de la CC hors activités touristiques - contrat de développement du Pays de Bièvre Valloire (adhésion au synd. mixte du Pays de Bièvre Valloire)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale des communes membres -

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

élaboration et réalisation de toute ZAC en lien avec les politiques communautaires

- Constitution de réserves foncières

réserves foncières pour la création, l'aménagement et l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire existantes ou futures et de tous les ensembles immobiliers économiques d'intérêt communautaire.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- études relatives à la mise en place de la compétence "organisation des transports urbains" au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs. - aménagement, entretien et fonctionnement des parkings des gares SNCF/TER de la Communauté de communes. - maîtrise d'ouvrage et financement des parkings de covoiturage.

- Plans de déplacement urbains

- Etudes relatives à la mise en place de la compétence "organisation des transports urbains" au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs. - conclusion avec le Département, conformément aux dispositions de l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, de conventions par lesquelles le Département délègue à la Communauté de communes, autorité organisatrice de second rang, l'organisation et la mise en oeuvre de services de transport à la demande sur l'ensemble de son territoire et de services réguliers de transports sur une partie de son territoire pour le compte du Département.

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

instruction des autorisations liées au droit des sols conformément aux article R410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

- aménagement, entretien et fonctionnement des parking des gares SNCF/TER - maîtrise d'ouvrage et financement des parkings de covoiturage

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
<i>Communications électroniques : - établissement sur son territoire des infrastructures passives de communications électroniques et les mettre à disposition d'opérateurs de réseau ouvert au public - établissement sur son territoire un véritable réseau de communications électroniques et mise à disposition d'opérateurs de réseaux ouverts au public ou d'utilisateurs de réseaux indépendants - établissement et exploitation technique et commerciale sur son territoire un réseau de communications électroniques ("opérateurs d'opérateurs") - fournir à partir de son réseau de communications électroniques des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux (après avoir constaté l'insuffisance des initiatives privées par un appel d'offres infructueux) - recevoir mandat pour assurer, au nom et pour le compte du Département de l'Isère la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de NRO (Izeaux et Châbons) et d'une partie du shelter, dans le cadre d'une co-maitrise d'ouvrage au sens de l'article 2.II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée. Cela se fera dans le cadre de la mise en oeuvre de sa compétence "communication électroniques", pour permettre l'installation d'infrastructures de communications électroniques suivant déploiement d'un réseau d'infrastructures THD de type FTTH sur le territoire du parc d'activités Bièvre Dauphine, - recevoir mandat du Département de l'Isère ou à effectuer pour cette collectivité départementale toute prestation de travaux, services ou fournitures nécessaire à un projet d'équipement du parc d'activités Bièvre Dauphine en infrastructures et réseaux de communications électroniques.</i>
- NTIC (Internet, câble...)
<i>- information et promotion du territoire, notamment à l'aide d'un site internet ou de réseaux intranet - actions en faveur de l'accès des populations notamment scolaires, aux nouvelles technologies de la communication et de l'information - actions d'initiation en direction des élus et employés des communes des nouvelles technologies de l'information et de la communication - aide à l'utilisation et à l'installation des nouvelles technologies d'information et de communication au sein des communes</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
<i>plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) mise en place de consultance architecturale aux habitants</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	Territoire d'énergie Isère (TE38) (253804025)	SM ouvert	961 962
38	Syndicat Isérois des rivières-Rhône Aval (200085769)	SM ouvert	263 356
38	SICTOM de la Bièvre (253802367)	SM fermé	205 031
38	SM des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) (253805105)	SM ouvert	759 633
38	SM d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) (253800312)	SM ouvert	222 399
38	Etablissement public du SCOT de la grande région de Grenoble (253804314)	SM fermé	767 920

38	SI des eaux de la région de Biol (253800221)	SM fermé	4 610
----	--	----------	-------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)